



Ville de
Tournefeuille

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT FERMETURE PROVISOIRE
D'UN ETABLISSEMENT
D'ACCUEIL NON PERMANENT D'ENFANTS :
LE MULTI-ACCUEIL « L'ILE AUX BAMBINS »**

N° A24-010

6.1

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1,2, L2214-3, L 2122-24 et L 2215-1 relatifs au pouvoir de police du Maire,

Vu le code de la Santé Publique,

Considérant plusieurs cas de COVID avérés et testés positifs au sein de la structure,

Considérant les échanges sur la situation avec l'Agence Régionale de la Santé et le service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de Haute-Garonne

Considérant l'impossibilité d'assurer le bon fonctionnement de la structure,

Considérant l'impératif de prévention des enfants et personnels de la structure,

ARRETE

ARTICLE 1 : le multi-accueil municipal « L'île aux bambins » est fermé pour une période de 3 jours à compter du 05 juin et jusqu'au 7 juin 2024 inclus.

ARTICLE 2 : cette fermeture provisoire sera réévaluée au regard des retours des professionnels de cette structure.

ARTICLE 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : ampliation de cet arrêté sera faite pour exécution à Madame la coordinatrice des structures de petite enfance, à la directrice du multi-accueil « L'île aux bambins », à l'Agence Régionale de Santé et à la PMI.

Fait à Tournefeuille, le 04 juin 2024.

Le Maire,

 Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20240604-A24-010-DE
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025